

COURS POST-UNIVERSITAIRE
POUR LA FORMATION DE SPECIALISTES
DE L'INFORMATION ET DE LA
DOCUMENTATION SCIENTIFIQUES

POUR UNE DYNAMIQUE DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUES AU SENEGAL (SECOND DEGRE) COMME POLITIQUE
D'ORIENTATION VERS L'UNIVERSITE ET
LES ECOLES SUPERIEURES.



Athanase Anastase DIEDHIOU

Directeur : Madame Micheline BEAUCHET

Juin 1978

Nous remercions sincèrement toutes les personnes, qui d'une manière ou d'une autre, ont pris une part active à la réussite de notre formation.

- M. Jean MEYRIAT, Directeur du CPU ;
- Mme. Micheline BEAUCHET, Directeur du mémoire, pour l'observation à la loupe de notre plan et l'intérêt apporté à la rédaction ;
- Les professeurs qui nous ont sensibilisé au monde technique ;
- Mlle. Michèle DELAYGUE, pour son attention soutenue et sa bonne compréhension ;
- Mlle. Anne DUREL, secrétaire, qui d'un oeil vigilant et d'une main rapide, a apporté la dernière pierre à notre édifice ;
- Toute l'équipe de secrétaires, dont Mlle. Ginette GALLARD, pour les nombreux services de secrétariat rendus.

TABLE DES MATIERES

Introduction..... 1

PREMIERE PARTIE

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION POUR L'ORIENTATION :

SITUATION ACTUELLE

Chapitre 1

INFORMATION ET DOCUMENTATION

1.1 Situation actuelle..... 4
1.2 L'information et la documentation dans l'enseignement... 4
 1.2.1 Les formes de l'information
 1.2.2 Les moyens de diffusion au service des élèves..... 6
1.3 Une situation d'impasse..... 8

...

Chapitre 2

ORIENTATION

2.1 Historique.....	9
2.2 L'orientation en classe de sixième.....	9
2.3 L'orientation en classe de seconde.....	10
2.4 Les décrets d'orientation des bacheliers.....	11
2.5 Les critères d'orientation.....	12
2.6 La divergence d'options.....	13
2.6.1 L'option des bacheliers.....	13
2.6.2 La décision de la Commission nationale d' d'Orientation.....	13
2.7 Problèmes découlants de l'orientation.....	14
2.8 Le statut des orientateurs.....	14
2.9 Les limites de l'orientation actuelle.....	15

DEUXIEME PARTIE

POUR L'ELARGISSEMENT DE L'ORIENTATION SCOLAIRE

Chapitre 3

PERSPECTIVES D'UNE ORIENTATION NOUVELLE

3.1 Préalable.....	16
3.2 La restructuration des fonctions dans les centres d'orientation.....	17
3.2.1 L'inspection générale nationale d'orientation...	18
3.2.2 L'inspection régionale d'orientation.....	19
3.2.3 La direction départementale d'orientation.....	20

3.2.4 Le personnel.....	20
3.3 La formation de spécialistes d'orientation.....	21
3.4 Possibilité d'une auto-orientation vers les filières d'enseignement.....	22
3.5 Conséquences pour les élèves.....	23

Chapitre 4

VERS UNE DYNAMIQUE DES SERVICES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

4.1 La création d'unités actives d'information et de documentation.....	25
4.1.1 Les études primaires.....	27
4.1.2 Les études secondaires.....	28
4.1.2.1 Le premier cycle.....	30
4.1.2.2 Le second cycle.....	31
4.1.3 Les études supérieures.....	31
4.2 Le renforcement des services d'information et de documentation par les mass-media.....	34
4.2.1 La télévision.....	34
4.2.2 Le cinéma.....	35
4.2.3 La radio.....	36
4.2.4 Les publications.....	36
Conclusion.....	38

I N T R O D U C T I O N

"Je ne sais pas du tout ce que je veux faire".

Ce propos sorti de la bouche d'un nouveau bachelier traduit la perplexité des élèves qui ont terminé leurs études secondaires et qui prennent brusquement conscience de leur devenir immédiat, préoccupés qu'ils étaient du succès au baccalauréat. Et c'est maintenant l'heure du choix. Mais choisir quoi, pour devenir qui, tel est le problème d'orientation auquel sont confrontés les élèves à la fin de la classe terminale.

L'explication de cette difficulté se trouve dans le manque d'information et de documentation pédagogiques, imputables à l'organisation des services éducatifs, fidèles à sa méthode classique d'enseignement. En effet, de la sixième à la terminale, beaucoup d'élèves sont lancés sur les chemins de la connaissance sans savoir où vont ces itinéraires ni à quoi ils mènent.

Le cri d'angoisse devant l'impasse dans l'instruction puis dans la vie professionnelle par ricochet, devient en même temps l'expression d'un besoin d'information et de documentation sinon continues du moins ponctuelles, besoin qui appelle à son tour l'institution d'un système parallèle, support de l'orientation scolaire.

Une définition des termes information et documentation d'une part et orientation d'autre part permettra de mieux circonscrire le sujet.

Le Petit Robert donne la définition de l'information : "renseignement ou évènement qu'on apporte à la connaissance d'une personne, d'un public". L'approche de Marcel SIRE serre de près le concept dans ses fonctions : "...l'information correspond à un mouvement centrifuge qui dirige vers des clients déterminés des connaissances triées, mises en forme ; elle diffuse, et elle sélectionne... L'information s'intéresse aux besoins et aux préoccupations des utilisateurs ; nécessairement liée au temps, elle est personnalisée" (1).

Le terme documentation recouvre deux acceptions différentes : l'action et la fonction. "La documentation, s'intéresse à tout élément porteur d'information" (2) ; "elle recherche, collecte, classe, catalogue, conserve les documents sans trop se soucier des destinataires ni de leur nature, ni de leurs besoins...elle correspond à un mouvement centripète qui dirige vers le centre documentaire, les documents collectés. La documentation ne s'intéresse qu'aux problèmes, elle est impersonnelle". (3)

L'orientation, selon l'UNESCO "consiste à mettre l'individu en mesure de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études et de ses activités professionnelles dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint de servir le développement de la société et l'épanouissement de sa personnalité".

 RE *leur*
 (1) Marcel SIRE Le Document et l'Information, rôle dans l'éducation - A. Colin 1975 p 58.
 (2) Mme. BEAUCHET p 6 - Edition PUF 1977, p 8 *in Manuel de Biblioth. centre documentaire*
 (3) Marcel SIRE même livre (1) p 57-58.

Il apparaît dès lors que pour s'exercer judicieusement, l'orientation a besoin des précieux services de l'information et de la documentation, supports "réducteurs de l'incertitude" selon le mot de Robert ESCARPIT. Le domaine de cette étude sera limité au problème préoccupant de l'orientation scolaire, ses causes et ses conséquences, ainsi qu'aux moyens mis en oeuvre pour son fonctionnement. Des propositions seront faites pour une orientation plus élargie au niveau des trois grands paliers d'enseignement : le primaire, le secondaire et le supérieur.

Nous regrettons de ne pouvoir ni approfondir l'étude de la première partie ni l'illustrer par des exemples concrets. La raison en est que depuis longtemps nous attendions des documents en provenance de notre pays d'origine. Mais nos appels réitérés n'ont donné aucune satisfaction. Bien sûr, nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité dans l'analyse et dans les perspectives. Nous nous bornerons à souligner les points jugés importants de part et d'autre.

Cela dit, si le présent mémoire atteint son objectif, nous nous réjouissons d'avance de notre modeste contribution à l'édification de la nation sénégalaise. Le cas échéant, nous aurons sans doute le mérite de toucher du doigt les problèmes qui se posent aux élèves en matière d'information scolaire pour l'orientation.

1° P A R T I E

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION POUR L'ORIENTATION :

SITUATION ACTUELLE

Chapitre 1

INFORMATION ET DOCUMENTATION

1.1 Situation actuelle

Pour rester dans les limites du champ défini par le sujet, nous nous interrogerons d'abord sur l'existence de l'information et de la documentation scolaires et universitaires au Sénégal. Nous tenterons ensuite de passer en revue les formes et les moyens utilisés. Enfin, une constatation des résultats obtenus tirera les conclusions du chapitre.

1.2 L'information et la documentation dans l'enseignement.

La première question qui vient à l'esprit est celle de savoir s'il existe un service d'information et de documentation scolaires ou universitaires, selon les cas.

Au sens où nous l'entendons de nos jours, c'est-à-dire l'activité para-scolaire organisée, menée par une équipe de spécialistes avec l'aide des enseignants pour tenir élèves et étudiants au courant des filières, des programmes des débouchés etc... afin de faciliter leur choix, nous pouvons dire qu'un tel service n'a pas encore vu le jour. Ni la loi d'orientation de l'Education nationale, (1) ni les décrets de l'enseignement supérieur portant sur l'orientation (2) n'ont abordé cet aspect si indispensable pour la bonne conduite des études.

...
(1) Loi d'orientation de l'éducation nationale n° 71-36 du 3 juin 1971.

(2) Décrets relatifs à l'orientation des bacheliers sénégalais. a) 72-1020 du 26 juillet 1972
b) 73-0391 du 34 avril 1973
c) 73-1174 du 29 décembre 1973.

1.21 Les formes de l'information

Il serait inexact de croire que les élèves sont tenus à l'écart des renseignements scolaires. Certes, les procédés utilisés restent encore des plus classiques à bien des égards et peu pédagogiques, car les informations émanant des ministères chargés de l'éducation et celles des chefs d'établissement sont généralement administratives. Le recours à l'affichage, mode couramment utilisé permet de couvrir le domaine des programmes, des dates d'examens de passage ou officiels, ou des concours etc...

Cependant, depuis trois ans environ, certaines écoles supérieures non universitaires ont amorcé une dynamique de l'information pédagogique, en prenant l'initiative de parcourir les lycées et les collèges pour présenter leur établissement aux élèves des classes terminales afin de susciter chez eux des vocations professionnelles.

Il existe aussi des institutions régionales appelées centres d'orientation scolaire et professionnelle. Comme le nom l'indique, ceux-ci ont pour vocation de recevoir les élèves pour les aider par des tests ou des conseils à trouver une solution à leur problème d'orientation. Ces centres en général mal connus des élèves donnent des consultations personnalisées. Leur impopularité serait-elle liée au fait qu'ils attendent les élèves comme le médecin ses patients ?

1.2.2 Les moyens de diffusion au service des élèves.

Les moyens utilisés en faveur des élèves se limitent à la radio et aux publications qui apportent une contribution chacune à leur manière. Soit dit en passant, la télévision comme support de l'information didactique est inconnue du milieu scolaire. Son introduction relativement récente dans le pays en est la cause. Toutefois, le gouvernement s'est déjà penché sur la question et depuis on parle du projet de la télévision scolaire.

La radio, par ses communiqués, diffuse des informations d'utilité immédiate à l'intention des élèves. Ce sont par exemple les avis sur les dates d'ouverture ou de clôture des examens et concours, les convocations lancées aux bénéficiaires d'une bourse d'études pour l'étranger etc... En dehors de cette activité, la radio sert comme moyen d'enseignement au primaire, dans une émission intitulée "pour parler Français" que dirige le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD).

Les publications interviennent aussi dans l'information de la jeunesse scolaire. Elles sont prises en charge par trois services : l'organe de presse national, le Centre d'orientation scolaire et professionnelle, et le rectorat de l'Université de Dakar. Le premier se fait l'écho de la radiodiffusion, cependant il consacre quelquefois des colonnes aux articles pédagogiques. Le second publie des brochures à destination des élèves de fin d'études primaire. A ceux du second degré, ces publications renseignent sur les différents établissements de formation. Une description

sommaire sur leur spécificité et les débouchés ouvre des possibilités de choix aux titulaires de diplômes comme aux non diplômés.

"Etudes universitaires au Sénégal, pour conseiller les futurs bacheliers sénégalais" est le titre de la brochure que publie le rectorat. La démarche vers les futurs bacheliers se préoccupe de faciliter la tâche à la Commission nationale d'Orientation. Sans nulle doute, la nouvelle brochure, de par son faible volume est d'utilisation plus pratique que le monumental guide de l'Université de Dakar.

Nous devons seulement regretter que les publications du Centre d'Orientation professionnelle et celles de l'Université soient encore mal connues des destinataires, et que l'effort entrepris ne se prolonge pas par une large diffusion des produits documentaires. Beaucoup d'élèves ignorent donc l'existence de ces brochures, simplement parce que les services producteurs ^{de l'information} n'ont pas mis au point un système efficace de diffusion gratuite compte tenu du manque de ressource financière des élèves et des objectifs du Gouvernement. "La présente brochure... rassemble un certain nombre d'indications sommaires mais précises, susceptibles de guider les candidats au baccalauréat. Elle n'est pas destinée à être distribuée aux élèves eux-mêmes en raison du coût très élevé d'une telle diffusion. MM. les chefs d'établissement voudront bien, en conséquence, leur permettre de la consulter"(3). L'on peut se demander comment les élèves pourront tirer profit des informations contenues dans la brochure dès lors que les établissements n'ont pas de centre de documentation.

(3) Avant-propos de la brochure "Etudes universitaires au Sénégal, pour conseiller les futurs bacheliers", 1978, 2^e édition pp 2 et 3.

1.3 Une situation d'impasse

Il n'est pas étonnant que le manque d'information chez la plupart des futurs bacheliers les conduise à une situation d'impasse à l'issue de la classe terminale. Les bacheliers se trouvent de ce fait à un carrefour sans panneau de signalisation, ne sachant dans quelle voie s'engager. Cela est remarquable sur les notices de renseignements relatifs aux choix professionnels figurant en annexe. Malheureusement, pour des raisons évoquées dans l'introduction, nous ne pouvons que reproduire les imprimés des notices de renseignements.

Parmi les réponses parvenues au bureau de l'orientation, on en voit qui révèlent à quel point leur auteur ignore ce qui l'attend au-delà du baccalauréat, et par tant après les études universitaires.

Les situations des élèves en matière d'information et de documentation scolaires pour l'orientation est préoccupante. Une action de redressement s'impose. Elle fait appel à une valorisation de cet autre mode d'enseignement encore inconnu mais combien indispensable aux élèves et étudiants. Et nous ne pouvons que céder à la tentation de citer longuement un spécialiste : "Cette importance qu'a prise l'information comme moyen de l'orientation scolaire et professionnelle s'explique si l'on considère qu'il ne peut pas y avoir de choix véritable sans information préalable, que l'information contribue à assurer l'égalité des chances entre tous les adolescents, que l'information contribue à l'établissement d'un équilibre entre les besoins du pays et les désirs individuels... que cette information est de la plus grande importance pour l'avenir d'un jeune homme ou d'une jeune fille". (4)

...

(4) M. THILL ~~de~~ l'Information scolaire et professionnelle dans les pays dits développés, in Informations Universitaires et Professionnelles Internationales, n° 25-26 1964 p 27

Chapitre 2

ORIENTATION

2.1 Historique

La notion d'orientation n'est pas une notion récente au Sénégal. En effet, depuis l'accession du pays à la souveraineté internationale le système scolaire héritier du passé colonial était déjà doté de structures mises en place, en l'occurrence les centres d'orientation professionnelle. La fonction assignée à ces centres causait la panique dans l'esprit des élèves qui y étaient envoyés, car cela se traduisait chez eux en termes clairs par l'arrêt des études compensées par l'entrée prématurée en apprentissage d'un métier.

Nous pouvons dire que dès 1971 la notion d'orientation s'est ennoblée puisque les ministères de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur ont introduit cette pratique à l'école. Ainsi, le spectre de l'orientation a disparu par suite de la généralisation de la mesure. Il reste à voir quelle a été la politique de chacun des deux ministères en matière d'orientation scolaire ou universitaire.

2.2 L'Orientation en classe de sixième

Pour répondre à cette question nous distinguons deux périodes. La première période antérieure à 1971 et la période postérieure à cette date.

Avant 1971, le ministère de l'Education nationale avait mis sur pied une commission dite d'affectation, chargée de répartir les élèves admis en classe de sixième secondaire, dans les établissements. Cette commission était composée presque exclusivement des membres de l'administration parmi lesquels on comptait d'anciens enseignants appelés au service ministériel. La répartition des élèves dans les sixièmes d'enseignement général ou technique ne semblait pas reposer sur l'analyse des aptitudes des élèves. Seule, la préoccupation de pourvoir les structures d'accueil guidait l'action. Aussi, n'était-il pas rare de constater que des élèves doués se voyaient "orienter" vers un centre d'apprentissage, plus connu sous le nom de Centre régional d'enseignement technique, qui délivre des certificats d'aptitude professionnelle.

Dès lors que les élèves étaient lancés sur les pistes de formation scolaire, la commission d'affectation se sentait comme déliée totalement de ses obligations.

2.3 L'Orientation en classe de seconde

Au niveau du secondaire, les élèves qui avaient franchi avec succès le cap du premier cycle choisissaient librement la filière d'enseignement correspondant à leur goût, sans savoir trop à quels métiers elle prépare. Il en était de même des candidats à l'enseignement supérieur. La situation a duré dix ans.

A partir de 1971, les choses ont changé, car un texte officiel du ministère de l'Education nationale a légiféré l'orientation : "l'éducation nationale... tend

à former des hommes et des femmes libres, capables de créer des conditions de leur épanouissement à tous les niveaux. Elle donne la possibilité de s'informer et de se former dans tous les secteurs de la vie" (1).

A l'heure actuelle, les élèves sortant du primaire sont conduits dans trois directions : l'enseignement moyen général, l'enseignement moyen technique et l'enseignement moyen pratique, par les soins du ministère de l'Education nationale qui organise un concours d'entrée en sixième.

Les élèves parvenus au bout du premier cycle du second degré sont admis dans les filières de la seconde, compte tenu de leurs capacités intellectuelles et cela grâce au conseil de classe réunissant l'administration et les enseignants de l'établissement concerné. Il en va tout autrement des nouveaux bacheliers.

2.4 Les décrets d'orientation des bacheliers

L'année 1972 a été marquée au niveau de l'enseignement supérieur par une série de mesures réglementaires pour appliquer l'orientation aux bacheliers avant leur entrée en formation supérieure soit à l'Université soit à l'école post-secondaire. Une commission nationale d'Orientation créée la même année, mène les travaux. Selon le texte qui régit la matière, l'orientation s'appuie sur les "aptitudes intellectuelles et les vœux exprimés par les intéressés mais aussi sur les besoins réels du pays en cadres moyens et supérieurs" (2).

...

(1) Loi d'orientation de l'Education nationale n° 71-36 du 3 juin 1971.

(2) Avant-propos de la brochure "Etudes universitaires au Sénégal, pour conseiller les futurs bacheliers sénégalais, 1978, 2ème édition, p 1.

Deux ans plus tard, le décret organisant le Ministère de l'Enseignement supérieur confie au bureau de l'Orientation rattaché à la Direction des Enseignements universitaires la préparation des dossiers des bacheliers, le secrétariat de la Commission nationale d'Orientation et l'exécution des décisions prises par celle-ci.

Mais comment les bacheliers sont-ils orientés ? En vertu du décret d'orientation des bacheliers sénégalais, le bureau de l'orientation fait parvenir aux chefs d'établissement des classes terminales, des notices de renseignements sur les choix professionnels (choix des filières et du métier) (3). Les candidats libres expriment leur vœux sur des notices de couleur différente. Toute les réponses retournent à l'envoyeur avant les examens du baccalauréat. Quelques semaines après les résultats, la commission siège et délibère sur l'orientation à donner à chaque demande.

2.5 Les critères d'orientation

Toujours en respectant le texte officiel, les bacheliers sont orientés suivant six principes qui tiennent :

- aux prévisions du plan (économique) et des disciplines considérées comme prioritaires ;
- à l'appréciation des professeurs et des chefs d'établissement d'enseignement secondaire ;
- aux notes obtenues à l'examen du baccalauréat dans les principales disciplines ;
- à l'âge des candidats et aux vœux qu'ils expriment sous forme de trois options professionnelles classées par ordre de préférence ;

(3) Notice de renseignement en vue de l'orientation des bacheliers, voir l'imprimé en annexe.

- à la spécificité des diverses formations.

En d'autres termes le texte vise en premier lieu à l'équilibre économique du pays avant de tenir compte des vœux exprimés par les intéressés. Une telle considération nous amène à poser la question de savoir s'il n'y a pas une entorse à la loi d'orientation qui se soucie de former des hommes et des femmes libres, capables de créer les conditions de leur épanouissement à tous les niveaux. Il nous est permis également de nous demander si les bacheliers orientés malgré eux vers des filières qu'ils n'ont pas choisies, pourront tirer profit de l'enseignement dispensé. Et quand bien même il seraient diplômés, l'interrogation demeure sur la condition d'épanouissement dans leur futur milieu professionnel.

2.6 La divergence d'options

2.6.1 L'option des bacheliers

Malgré l'information pédagogique qui leur fait défaut et qui aurait dû présider à une auto-orientation, les bacheliers parviennent à fixer leur choix guidé par leur goût personnel et leur aptitude intellectuelle. Ils répondent tant bien que mal aux questions relatives aux choix professionnels, en indiquant d'une part trois métiers par ordre de préférence, suivis de la mention des établissements correspondants à la formation sollicitée, et d'autre part trois métiers non souhaités. Mais cette option n'est donnée qu'à titre indicatif à l'égard de la Commission d'orientation.

2.6.2 La décision finale de la Commission nationale d'Orientation.

Fidèle aux principes énoncés plus haut, il arrive souvent que la Commission décide autrement dans

...

beaucoup de cas, et c'est là que commence chez le bachelier le début d'un désenchantement pour les études, avec toutes les conséquences parfois regrettables que cela peut entraîner.

2.7 Problèmes découlant de l'orientation

Ils peuvent être multiples. Le premier à notre sens est celui qui affecte le morale de l'étudiant dont il appartient au spécialiste de mesurer le niveau pour ainsi dire. Se greffe à ce problème, l'inaptitude ou le désintéressement à poursuivre les études imposées. Viennent ensuite les abandons en cours d'études, les échecs aux examens, les redoublements en masse, les cas des bacheliers non orientés ou non réorientés. Notons enfin le volume de l'investissement financier, lié aux problèmes de cette politique d'orientation.

2.8 Le statut des orienteurs

C'est encore le décret qui le précise, la Commission nationale d'Orientation présidée par le Recteur de l'Université de Dakar comprend des représentants des ministères chargés de l'enseignement, des doyens de faculté, des directeurs des écoles supérieures sénégalaises et des délégués de parents d'élèves. En somme, les membres de la Commission appartiennent à des statuts hétéroclites. Notons l'absence à ces sessions de spécialistes en sciences de l'homme, au sens large du terme, tels que le sociologue, le psychologue, le médecin, le conseiller d'orientation ~~ou~~ et l'assistant social.

2.9 Les limites de l'orientation actuelle

L'orientation telle qu'elle est appliquée à l'école sénégalaise est-elle suffisante ?

Il ne serait pas juste de ne ^{pas} reconnaître l'effort du Gouvernement entrepris depuis huit ans en matière d'orientation au niveau du secondaire et au niveau du supérieur. Mais les méthodes utilisées desservent les bonnes intentions des autorités en place qui donnent la priorité à l'équilibre économique du pays en reléguant au second plan un aspect aussi important que celui de former un type d'homme libre, épanoui et efficace dans le travail.

Outre la prééminence accordée à l'économie et l'orientation autoritaire, il paraît encore prématuré pour un pays en voie de développement, tel le Sénégal, de tenir compte de l'âge comme l'un des critères de sélection pour l'enseignement supérieur.

Un autre cas alarmant se pose chez les bacheliers non orientés en raison de l'insuffisance des résultats de la classe terminale, ou chez ceux qui ont épuisé leurs possibilités d'inscription en faculté. Les uns comme les autres voient leur avenir compromis, et c'est en désespoir de cause que certains d'entre eux se tournent vers l'étranger où ils espèrent trouver le salut.

L'examen de la situation de l'école sénégalaise du point de vue de l'information et de la documentation comme contribution au développement du pays aboutit à la constatation que l'orientation ne repose pas sur des critères scientifiques, lesquels pour être bien utilisés auraient pour nom information et documentation scolaires, structures d'accueil et personnel spécialisé.

...

2° P A R T I E

POUR L'ELARGISSEMENT DE L'ORIENTATION SCOLAIRE

Chapitre 3

PERSPECTIVES D'UNE ORIENTATION SCOLAIRE NOUVELLE

3.1 Préalable

On l'aura remarqué, la première partie a tenté d'étudier le rôle joué par l'information et la documentation comme supports de l'orientation scolaire. Sans doute les services de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargés de la question ont mis en oeuvre des moyens pour résoudre les problèmes posés par l'orientation. Mais il reste encore beaucoup à faire. La conclusion découlant de cette opération appelle une reconsidération de la situation actuelle. Le cas le plus révélateur de l'insuccès du système est celui des élèves de la classe terminale. Rappelons-le, la majorité d'entre eux arrivent au baccalauréat sans trop savoir ce qu'il y a derrière cette épreuve, soit par ignorance de l'existence des services de l'information mis à leur disposition, soit par l'inefficacité des services qui ne jouent pas le rôle de catalyseur, soit enfin par l'inexistence même de ces structures au sein de leur établissement. Force est de constater que pareille situation ne saurait durer davantage devant la poussée en force annuelle du nombre de lauréats au baccalauréat. L'autre raison fondamentale se trouve dans la difficulté imminente, pour la Commission nationale d'Orientation, de tenir le pari d'orienter correctement et dans les délais impartis, les nouveaux bacheliers, candidats à l'enseignement supérieur.

...

La nécessité d'étudier un nouveau système se fait pressante. Elle prend en considération non seulement le grand nombre de demandes à satisfaire, mais aussi elle requiert l'adaptation constante de ce système aux exigences du temps.

Notre proposition s'articule autour de quatre points essentiels :

- 1° la restructuration des fonctions dans les centres d'orientation ;
- 2° la formation de spécialistes d'orientation scolaire ;
- 3° la documentation dans les programmes d'enseignement ;
- 4° les possibilités d'une auto-orientation.

3.2 La restructuration des fonctions dans les centres d'orientation.

A la lumière de l'expérience passée, l'idée vient à l'esprit d'envisager la création d'un corps chargé de l'information, de la documentation, et de l'orientation scolaires au primaire, au secondaire et au supérieur. Son intervention à chacun des trois grands paliers de l'éducation consisterait à mettre à la disposition des élèves et étudiants en tant que principale cible, ensuite aux parents, aux enseignants et aux utilisateurs potentiels, les informations et la documentation sélectives permettant aux uns ou aux autres de connaître d'avance les différentes filières de l'enseignement : le contenu des programmes, la durée d'études, leurs exigences et éventuellement leurs débouchés, afin de faciliter en connaissance de cause, le choix d'une formation alliant goût et capacité.

...

Le statut du corps des personnels d'information et d'orientation scolaire serait parallèle à celui du corps enseignant car la différence entre les deux est négligeable, ^{en} en égard à leur finalité . Ainsi chaque ministère concerné prendrait en charge la rétribution du personnel affecté à son service. Une possibilité de formation continue serait envisagée pour encourager les promotions, et ce par le biais soit des concours professionnels soit des stages de perfectionnement.

L'étude du rôle et du statut des personnels chargés de la mission d'information et d'orientation conduit à la description des postes à mettre en place pour l'exécution de la nouvelle formule d'orientation.

3.2.1 L'Inspection générale nationale d'Orientation

Compte tenu de l'importance de l'information et de la nécessité de lui accorder une place de choix dans l'enseignement, il paraît indispensable de créer à l'échelle nationale, une inspection générale d'orientation qui en la matière assurerait les fonctions de coordination des activités aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Elle s'érigerait en organe de conception des programmes d'information et documentation. Ses responsabilités s'étendraient non limitativement à la collecte et à l'élaboration des données, à la diffusion des publications etc... Un lien étroit s'établirait avec les services de la radiodiffusion de la télévision et de la presse pour l'information pédagogique quotidienne.

Nous nous devons de faire une mention spéciale pour l'Université de Dakar et plus tard pour la future université de Saint-Louis du Sénégal, où nous souhaitons voir s'installer une "cellule d'information et d'orientation". Précisons que la cellule jouerait à ce niveau le rôle de consultant en matière d'orientation.

3.2.2 L'Inspection régionale d'orientation

A ce niveau, l'inspection nouerait d'une part des contacts directs et permanents avec les élèves et leurs parents, d'autre part avec les enseignants dont la précieuse collaboration est indéniable. Ainsi l'association de plusieurs expériences résultant de l'observation des élèves réduirait au minimum les erreurs d'orientation. Une des lourdes charges que confierait le législateur aux responsables régionaux et aux conseillers d'orientation serait de prendre sur eux la décision de guider les élèves, mais bien entendu, dans le souci de l'objectivité. "Lorsque l'orientation est essentiellement scolaire, les systèmes sont plus contraignants. Les décisions d'orientation sont prises au niveau de l'administration, et elles tiennent compte des capacités scolaires de l'individu, ainsi que des exigences des voies d'accueil" (1).

Cette substitution paraît d'autant plus justifiée que l'orientation concerne des adolescents qui se cherchent. Nous allons plus loin en proposant la création de paliers d'orientation au premier et au deuxième cycles du second degré, en 6^e, 5^e et 4^e d'une part, en 2^e et 1^{ère} d'autre part, avec possibilité de prévoir des passerelles pour satisfaire les réorientations.

(1) Informations Universitaires et Professionnelles Internationales n° Octobre-Novembre 1975, p 23.

3.2.3 La direction départementale d'orientation

La tâche est plus aisée parce que la grande majorité des départements ne comptent que des établissements d'enseignement primaire. L'activité à déployer au profit des élèves porterait sur les études secondaires. On s'attacherait à faire la distinction entre les études littéraires, les études scientifiques et les études techniques, en indiquant le cheminement de ces études jusqu'à leur aboutissement aux professions. L'initiation à la documentation dans les classes de cours moyen première année et cours moyen deuxième année (CM1 et CM2) prendrait une part importante. Elle viserait à éveiller la sensibilité des jeunes élèves aux différentes orientations des études et au monde des métiers de manière à susciter une vocation professionnelle, dussent-ils l'abandonner par suite de l'intervention d'autres facteurs.

3.2.4 Le personnel

Les directeurs des services mentionnés précédemment s'acquitteraient difficilement de leur mission si on ne leur adjoignait pas un personnel spécialisé dans les disciplines qui s'intéressent à l'étude de l'homme. Pour assurer le bon fonctionnement des structures, chacun des trois services d'orientation compterait en son sein un médecin, un psychologue ou un sociologue, un conseiller d'orientation, un assistant social et un personnel administratif. Le nombre n'étant pas limitatif, il pourrait s'accroître suivant l'importance et les exigences de chacun d'eux. La seule préoccupation de placer les élèves dans les meilleures conditions de choix devrait guider l'action des autorités de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

3.3. La formation de spécialistes d'orientation.

Pour atteindre l'objectif proposé dans cette étude, il faut de la main d'oeuvre qualifiée, une main-d'oeuvre formée pour tenir la lourde et redoutable responsabilité de l'avenir des enfants de la nation. Cela sous-entend le prix qu'il convient d'attacher à la formation de spécialistes de l'orientation scolaire. Etant donné la nouveauté du domaine, l'absence de structures pour la formation sur place et l'urgence de la nécessité, la solution consistera à former momentanément les futurs conseillers à l'étranger et à prévoir à moyen terme une éducation similaire dans le pays.

On peut se demander quelles seront les activités des conseillers d'orientation. Elles seront multiples. Nous signalons les plus importantes à notre avis : l'enseignement des programmes d'information sur l'orientation, l'orientation elle-même et la médiation entre les élèves et le monde professionnel car il ne s'agit pas seulement de former des jeunes gens et jeunes filles, mais il faut aussi les aider à trouver une place dans la société.

Les documentalistes formés sur place pourront également contribuer à cet enseignement nouveau mais dans la partie relevant de leur formation. Ainsi, à quelque niveau qu'ils soient, les élèves ou étudiants sauront trouver rapidement l'information cherchée, se familiariseront ^{avec les} ~~aux~~ techniques documentaires et marcheront délibérément sur une voie dont ils connaîtront les tenants et les aboutissants.

3.4 Possibilité d'une auto-orientation vers les filières d'enseignement.

Il ne s'agit pas de laisser les élèves à eux-mêmes. On l'a vu plus haut, l'orientation devrait donner lieu à une contrainte tout au long du secondaire, parce que les élèves encore jeunes éprouveraient de la difficulté à choisir, malgré l'information pédagogique. A ceux-là, les décisions d'orientation prises par-dessus leur avis, si elles sont objectives, ne leur seront que bénéfiques dans la mesure où le système prévoit la possibilité d'une réorientation pour redresser les erreurs éventuelles.

Mais en fin de classe terminale la contrainte devra disparaître au profit d'une auto-orientation laissée aux aspirants à l'enseignement supérieur. Nous pensons qu'ils ont acquis une certaine maturité pour deux raisons. D'abord pendant leurs études secondaires, les élèves ont été abreuvés d'information et de documentation pédagogiques, ensuite leur succès au baccalauréat est un gage de leur maturité intellectuelle. Il n'est pas inutile de rappeler que certains pays appellent "certificat de maturité" ce que d'autres appellent baccalauréat.

Toutefois, pour respecter le plan économique, la seule réserve à l'auto-orientation serait la prise en considération de la série du baccalauréat. Par exemple à baccalauréat littéraire, études littéraires ou juridiques en université etc...

3.5 Conséquences pour les élèves.

Cela va sans dire, les élèves qui ont bénéficié largement des services de l'information et de la documentation, qui sont surveillés par les conseillers d'orientation et qui choisissent librement leur formation supérieure gagnent sur le plan des études qu'ils entreprennent avec engouement et épanouissement, sentiments qui se prolongeront tout au long de leur carrière professionnelle. Les taux de succès aux examens seront plus spectaculaires et la contribution au développement économique plus efficace parce qu'elle sera sous-tendue par l'amour du métier, corollaire de la conscience professionnelle.

Nous pensons que les autorités chargées de près ou de loin de l'éducation des futurs cadres du pays devraient associer plan de développement économique et épanouissement de l'individu, car privilégier l'un au détriment de l'autre est un double coup porté à l'économie sénégalaise et au bonheur de l'homme.

Chapitre 4

VERS UNE DYNAMIQUE DES SERVICES D'INFORMATION

ET DE DOCUMENTATION

De même que les perspectives d'une orientation font appel au déploiement d'une force pour une définition de fonctions elles aussi nouvelles qui requièrent par voie de conséquence la formation de personnels qualifiés ; de même il s'avère indispensable de revoir les services d'information pédagogique afin de les adapter aux besoins actuels des utilisateurs connus, les élèves en particulier, ou potentiels. Pour ce faire, il importe d'adopter une technique rénovée que sous-tend le dynamisme. Celui-ci se fixera comme objectif entre autres la motivation par la sensibilisation. Par exemple, dès la rentrée scolaire, des équipes composées de conseillers d'orientation et de documentalistes mèneraient une vaste campagne d'information dans les établissements du pays. Leur mission aurait pour but de présenter clairement les filières, leurs programmes, la durée des études, les débouchés, les conditions d'attribution de bourse d'études etc... La possibilité de réorientation ferait l'objet d'une mention explicite de manière à ne pas laisser planer l'ombre d'un épouvantail au risque de desservir le nouveau système d'orientation. L'orientation sera appuyée en cours d'année par la distribution gratuite de publications destinées aux élèves et à leurs parents.

Maïs le dynamisme ne se limitera pas aux seuls déplacements des équipes éducatives. Il doit s'élargir tout en reposant sur des structures d'accueil pour abriter les unités d'information et de documentation qui devront jalonner les trois grandes étapes de l'éducation : les études primaires, secondaires et universitaires.

4.1 La création d'unités actives d'information et de documentation

En novembre 1963, l'Association Internationale d'Information Scolaire Universitaire et Professionnelle (AIISUP) organisait un colloque international à Tunis sur le thème suivant : l'institution des services d'information et de documentation scolaires, universitaires et professionnelles dans les pays en cours de développement. Le colloque concluait à la nécessité pour ces pays de doter leurs institutions scolaires et universitaires de structures d'information comme précieuse contribution au processus de développement.

L'appel lancé il y a quinze ans n'a pas été entendu pour diverses raisons. Aujourd'hui, devant la poussée du nombre d'élèves et étudiants en quête d'informations pour la conduite de leurs études, ou pour le choix professionnel, l'urgence recommande la création des structures adaptées aux besoins spécifiques des utilisateurs.

De l'espace, du personnel qualifié et un fonds documentaire très spécialisé, tels sont les trois éléments essentiels à réunir pour le fonctionnement efficace des futures unités d'information et de documentation dans les établissements d'enseignement.

...

"Une unité documentaire, selon Mme. BEAUCHET, doit s'établir par rapport à un cadre précis tracé pour ses futurs utilisateurs, pour satisfaire à leurs besoins en tenant compte des moyens qui pourront être mis en oeuvre"(1). Le service d'information et de documentation, pour bien s'exercer, à notre avis, a besoin en effet de se mouvoir dans un cadre spacieux destiné à la fois au classement du fonds documentaire, à la documentation et aux consultations individualisées de ceux qui en feront la demande. L'accès libre à tout document écrit sera la règle. Et par le jeu d'un service organisé, documentalistes et conseillers d'orientation se tiendront à la disposition des élèves et assureront par le fait même une permanence aux heures ouvrables. C'est dire combien l'encadrement est une des composantes du succès d'un élève. Nous n'oublions pas l'autre activité des techniciens de l'orientation et de la documentation : l'enseignement des programmes d'information suivant leur compétence respective. Aux premiers incombera le conseil, l'orientation etc... ; aux seconds, la fourniture des renseignements sur les documents et l'initiation à la technique de leur exploitation. Nous ne donnons là que des indications, il appartiendra aux spécialistes en sciences de l'éducation de déterminer l'étendue du domaine à couvrir.

Les unités d'information et de documentation étant des bibliothèques spécialisées dans une activité précise, il va de soi que la collecte des documents visera la sélection. Ainsi, le fonds documentaire réunira entre autres, suivant le niveau de chaque établissement, des fiches et des monographies sur les écoles, l'enseignement, son organisation, les filières, les diplômes, les débouchés ; les effectifs scolaires ou universitaires, les publications spécialisées etc...

...

(1) Mme Micheline BEAUCHET in Manuel du Bibliothécaire documentaliste, Paris, PUF 1977, p 8

4.1.1 Les études primaires

Il peut paraître prématuré d'introduire l'initiation à l'information et à la documentation dans les classes primaires, notamment ^{aux} ~~en~~ CM1 et CM2, sous prétexte que ces élèves sont encore trop jeunes pour pouvoir tirer parti d'un tel enseignement. Là-dessus un spécialiste répond : "Il conviendrait d'apprendre le plus tôt possible aux élèves du primaire à se servir d'ouvrages de référence simples afin de les habituer à ne pas se cantonner dans les limites du programme (traditionnel)" (1). Nous pensons pour notre part que la question est de savoir ce qu'il faut choisir à la portée de l'âge et de l'intelligence des élèves. Il nous paraît opportun d'inciter leur esprit à la recherche en les renvoyant par exemple à un mot du dictionnaire dont il ne savent pas toujours se servir. L'apprentissage de l'utilisation, appuyé sur des questions telles que la recherche d'un pays donné : sa superficie, sa population, sa capitale, son chef etc... est déjà une initiation appréciable à la documentation. "Des questions de ce genres devraient être posées aux élèves ; on passerait ensuite à des questions plus compliquées nécessitant le recours à des ouvrages de référence" (2).

Dans chaque établissement primaire, on aménagera une petite bibliothèque pour enfants, destinée à l'initiation à la documentation et placée sous la direction d'un documentaliste et d'un conseiller d'orientation. La classe d'initiation privilégiée devra être le CM1, tandis qu'au CM2 on mettra l'accent sur les orientations en classe de 6è. C'est à ce niveau précisément que les élèves se familiariseront avec les notions d'études littéraires, scientifiques et techniques.

 (1) Harald L. TVETERAS "L'information, force vive au service de l'éducation in Bulletin de l'UNESCO à l'intention des Bibliothèques n° 227, 1976 p 109.

(2) *ibid.* p 109
 du même auteur.

On attirera leur attention sur les liens à établir entre les études et les professions, afin de les préparer de loin à choisir leur futur métier, du moins à se fixer un objectif, moteur de leur performance scolaire. A l'appui de l'éveil des vocations, il serait encore plus profitable aux élèves, mais dans la limite du possible, de les promener dans les milieux socio-professionnels pour leur faire toucher du doigt la réalité quotidienne dans laquelle ils sont appelés à vivre demain.

Enfin, le fonds documentaire de la bibliothèque couvrira les renseignements sur l'organisation de l'enseignement au secondaire, les perspectives professionnelles, l'examen d'entrée en 6^e, les conditions d'attribution de bourse, les monographies sur les écoles, les effectifs scolaires etc...

4.1.2 Les études secondaires

"C'est naturellement avant l'entrée à l'Université que se situe le moment crucial de l'orientation" (3). Sans nullement sous-estimer l'enseignement primaire, nous pouvons dire que la clef du succès du futur étudiant se trouve dans l'étape du second degré dans la mesure où le premier cycle ébauche la démarcation entre les formations littéraires, scientifiques et techniques, reprises et conduites au second cycle jusqu'aux baccalauréats. C'est pourquoi les services de l'éducation nationale devront aller plus loin encore, en recourant aux moyens à mettre en oeuvre pour placer les élèves dans des conditions optimales de réussite scolaire et par tant socio-professionnelle.

(3) Jean MARGOT-DUCLOT : Le Développement des cellules d'information et d'orientation dans les Universités, in l'Orientation scolaire et professionnelle n° 1, 1978 p 32.

La démarche prioritaire réside dans la création sans plus tarder de centres d'information et de documentation au sein des lycées et collèges à la charge des documentalistes et des conseillers dont les orientations sont définies plus haut. Les centres accueilleront élèves et maîtres, rassembleront dans leurs fonds documentaires toutes les informations touchant aux études secondaires : programme, documentation sur les paliers d'orientation, les possibilités de sortie à chaque palier pour entrer en apprentissage d'un métier etc... Du fait de l'importance des études secondaires *et de* la responsabilité qui pèse sur les éducateurs (enseignants et conseillers d'orientation), l'éducation donnée à des jeunes en pleine mutation requiert beaucoup de doigter afin de réduire les risques d'erreur d'interprétation préjudiciable aux intéressés. Aussi, serait-il vivement souhaitable de multiplier les paliers d'orientation, d'associer étroitement parents enseignants et spécialistes dans la prise de décision ^{de} à la direction à donner aux élèves. Concrètement, le souci d'une orientation judicieuse doit présider à l'établissement de paliers en 6^e, 5^e, 4^e, 2^e et 1^{ère}. Cela revient à dire qu'il faut suivre les élèves continuellement. Cette mesure permet de jauger les capacités intellectuelles de chacun des élèves et de les adapter au besoin, par le jeu de la réorientation que facilitent les passerelles prévues à cet effet. "On aménagera des passerelles d'une section à une autre pour remédier à des cloisonnements trop étanches, ne tenant pas suffisamment compte de la vocation et de l'évolution possible des élèves" (1). Dès l'entrée en classe de 6^e, on le rappelle, les élèves sont lancés sur les directions suivantes : l'enseignement moyen général, l'enseignement technique et l'enseignement moyen pratique. Il apparaît donc tout naturel, à la fin de cette classe, de faire le bilan de leur rendement intellectuel.

(1) M. A. ROSIER Information et Orientation in Information Universitaire et Professionnelles Internationales n° 25-26, 1964 pp 10 et 11.

Quelle forme devra revêtir une orientation qui se veut judicieuse ?

Nous suggérons une démarche à deux niveaux, l'une au premier cycle et l'autre au second cycle.

4.1.21 Le premier cycle

Pour chaque palier d'orientation, au terme du premier semestre, élèves et parents seront invités à répondre sur papier imprimé aux questionnaires officiels portant sur l'orientation. Une partie concernera l'avis personnel des élèves et l'autre recueillera le point de vue des parents sur leur(s) enfant(s) ainsi que celui des enseignants et de l'équipe des spécialistes.

Les premiers répondront par exemple aux questions ci-dessous :

Vous êtes en 5^e ou 4^e, série scientifique ou technique... (suivie des indications du bac, des études supérieures éventuelles et des débouchés...)

- Que pensez-vous de votre orientation ?
- Aimeriez-vous changer d'orientation? Indiquez les raisons.
- Que comptez-vous faire après vos études ? secondaires ou supérieures ? etc...

Quant aux parents et aux enseignants les questionnaires seraient axés sur les conditions physiques, les résultats scolaires, l'intelligence, les aptitudes particulières, le comportement social, les goûts personnels, les circonstances familiales etc.

Les réponses ont leur importance. Elles permettraient d'établir une balance entre les aspirations ^{des élèves} et la réalité, à l'appréciation des conseillers d'orientation ^{de} ~~de leur école~~ ^{l'établissement}. Au dernier semestre, le conseil de classe, élargi aux membres de l'Administration, prendront la décision finale, non moins objective.

4.1.22 Le second cycle

Avant de lancer à nouveau les élèves dans la dernière étape des études secondaires, il conviendrait de s'assurer que les orientations antérieures ne sont pas susceptibles d'appel à un moment où il est encore possible d'y porter remède sans que les intéressés en souffrent. Sinon, une réglementation pourrait s'opposer au changement d'orientation à moins que l'équipe pédagogique pluri-disciplinaire en décide autrement.

En faveur des élèves, les centres de documentation tiendront à leur disposition tous les renseignements sur l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, les conditions d'attribution des bourses, la nature et la destination de celles-ci, les débouchés après le baccalauréat ou la licence, les différentes professions et leurs possibilités de carrière etc...

4.1.3 Les études supérieures

L'élève qui vient de parcourir les trois étapes de sa vie scolaire, sans compter l'école maternelle, est titulaire du baccalauréat en totalisant seize ans de scolarité dans le meilleur des cas, dont neuf ans d'in-

formation et de documentation pédagogiques suivant la suggestion. Il se trouve à cheval sur deux statuts : le statut d'élève sortant et celui d'étudiant rentrant (à moins qu'il opte pour la vie active). Il est âgé de vingt-et-un an environ. Il jouit d'une maturité certaine. Incontestablement il a été abreuvé de connaissances scolaires parallèles qui lui permettent de choisir sciemment la formation conforme à son goût, dans le respect bien entendu des intérêts de la nation.

Au stade où le candidat à l'enseignement supérieur est parvenu, l'orientation par voie d'autorité devrait cesser de peser sur lui, en faveur de l'"orientation en tant qu'information ^{et suivi des étudiants, assortis éventuellement} de «conseil», quant au choix des études et de l'avenir professionnel, comme étant au coeur de l'action pédagogique" (2). Compte tenu des paramètres évoqués précédemment, c'est-à-dire l'information pédagogique et la maturité dont il fait preuve, le candidat devrait avoir la liberté de choisir, à charge pour lui de respecter toutefois la série du baccalauréat obtenu. Par exemple, le "bac" littéraire conduit aux études littéraires ou juridiques pour ne citer que ce cas.

Après le choix et l'inscription, voilà l'étudiant enthousiaste, parti pour des études supérieures. Mais sa route ne présente pas moins de problèmes, notamment sur le plan de l'information. C'est le lieu de constater combien les services de l'information pour l'orientation sont indispensables à quelque niveau que ce soit pour les études, car "l'action d'orientation... se développe d'une manière continue : loin d'être réservée à un seul moment privilégié du cursus, elle cherche à suivre l'étu-

(2) Jean MARGOT-DUCLOS Le développement de l'Orientation dans les Universités, in L'orientation scolaire et professionnelle, n° 1, 1977 p 13.

diant au long de son cheminement, dès avant les choix initiaux et jusqu'à sa sortie des études universitaires... ; elle s'efforce d'être souple, de faciliter les bifurcations, les rattrapages, les réorientations, et d'éviter surtout de fixer d'emblée par principe ^{l'individu} sur les "rails", elle utilise l'information et le "conseil" dans un esprit de dialogue" (3).

La création d'un service universitaire d'information et d'orientation dans chaque faculté et chaque école supérieure, au milieu des étudiants est de première nécessité. Plus technique, menant une action continue, cette unité viendrait en remplacement de la Commission Nationale d'Orientation, dont les travaux sont périodiques (juillet et septembre de chaque année), rapides et non scientifiques. Rappelons qu'à ce niveau l'intervention aura lieu à titre consultatif et à la demande.

Le recrutement des personnels se fera selon les principes généraux dégagés au chapitre précédent. Il convient d'ajouter que le service se rattachera directement à l'inspection générale nationale d'orientation : il réunira une documentation correspondant aux besoins précis des étudiants : les modalités d'inscription en université suivant les facultés (le contenu du dossier d'inscription) les études, les examens partiels, les examens conférant les certificats, les conditions de redoublement, les examens spéciaux d'entrée en université ou à l'école supérieure, les équivalences de diplômes, les conditions d'octroi des bourses et les études de 3^e cycle etc.

Mais tout le déploiement de l'effort dynamique et la mesure d'incitation n'atteindront efficacement leur but que grâce au concours non moins actif et précieux des mass-media : la radio, la télévision, le cinéma et pourquoi pas, les affiches.

(3) ^λébid: p 14

4.2 Le renforcement des services d'information et de documentation par les mass-media.

Il n'est pas vain de rappeler l'impact des supports tels que le cinéma, la télévision et les affiches sur la jeunesse citadine, réceptive aux stéréotypes qui s'offrent à leurs yeux. Une sortie dans la rue suffit pour s'en convaincre. Sans faire le procès de quoi que ce soit, ni apporter ici un jugement de valeur, c'est hors de notre propos, bornons-nous à constater l'école que représente ces mass-media pour les jeunes personnes en croissance, toujours à l'affût de modèle de référence dans leur comportement. On le sait, l'éducation à la vie publique commence par là. C'est pourquoi, il convient de faire passer l'information psychopédagogique à travers ces moyens de diffusion

4.2.1 La Télévision.

C'est un fait de constatation, la télévision introduite dans le pays à une date relativement récente gagne de plus en plus du terrain en ville, en particulier dans les milieux scolaire et universitaire dotés d'un internat. Existe-t-il un moyen privilégié pour sensibiliser la jeunesse à leur avenir que ce support audio-visuel ? Utiliser ses services pour une émission de type "fenêtre ouverte sur..." les professions libérales, industrielles, commerciales, agricoles, administratives, n'est-ce pas rendre un service insoupçonné aux élèves, aux étudiants et à d'autres encore ? En somme, il s'agit d'effectuer une descente dans tous les milieux socio-professionnels pour un "reportage télévisé", assorti d'entretiens avec les

responsables ou employés de service sur le métier : conditions d'accès, exigences etc... Rien ne devrait être négligé pour informer honnêtement et objectivement cette jeunesse mal armée en information. Nous pouvons affirmer que la campagne d'incitation par le biais de la télévision ne manquera pas de motiver plus d'un élève ou étudiant qui aura découvert un monde jusque là caché à ~~leur~~^{sa} propre vision.

4.2.2 Le Cinéma

Un autre apport à prendre en compte est l'information par le film. La production de courts métrages sur les nombreux sujets touchant au domaine scolaire et professionnel apportera son concours parmi les moyens pédagogiques. Nous suggérons, à titre d'exemple, le montage d'un film retraçant le cursus d'un échantillon d'élèves de l'école à la profession en passant par les programmes d'information et de documentation qui éclairent l'orientation.

On le sait, dans les circonstances actuelles, le recours à la télévision comme moyen psychopédagogique ne privilégiera que les citadins. Aussi, pour toucher les élèves de la campagne, conviendra-t-il d'utiliser des affiches à graphisme expressif que documentalistes et conseillers d'orientation commenteront en cours. Bien sûr, toute cette mobilisation suppose un investissement financier considérable, mais l'éducation des jeunes d'aujourd'hui pour le développement du Sénégal de demain semble être à ce prix.

4.2.3 La Radio.

A l'exemple des émissions scolaires diffusées pour les élèves du cours primaire, des activités pourront être élargies aux actions pédagogiques de l'information, sans risque de concurrencer la télévision. Pour ce faire, la radio éducative portera ses efforts sur des orientations ayant pour but de présenter aux élèves les organismes et services employeurs de la main-d'oeuvre. Des liens étroits seront établis entre la radio et l'inspection générale nationale d'orientation, laquelle se chargera de répartir les tâches entre la radio elle-même, et la télévision.

4.2.4 Les Publications.

Suivant la distribution des fonctions définies au chapitre précédent, les publications relèveront de la compétence de l'inspection générale nationale d'orientation. C'est là une des grosses tâches assignées à l'instance supérieure. Les publications seront conçues de façon que les élèves et les étudiants d'une part, les parents et les spécialistes de l'éducation d'autre part, ainsi que tous ceux qui s'intéressent aux problèmes scolaires en général y trouvent réponse à leurs interrogations.

La documentation destinée aux élèves sera constituée de brochures et de guides. Les brochures, peu volumineuses, simples de présentation mais assez complètes, traiteront de sujets globaux laissés aux choix des responsables en la matière. Elles renverront aux guides qui

porteront sur des études monographiques par centre d'intérêt ou par type de destination.

Les parents autant que les élèves ont besoin de savoir les possibilités existant, pendant et après la formation scolaire et universitaire. La satisfaction à leur légitime besoin d'information se trouvera dans un périodique conçu à cet effet. Cette revue abordera les problèmes scolaires sous l'angle technique; les échecs scolaires, leurs causes et éventuellement leur remède etc. Elle rendra compte des actes administratifs en matière d'éducation nationale. Ce ne sont là que des indications.

Enfin pour l'intérêt de tous, certains quotidiens déjà existants devraient réserver désormais des colonnes à l'inspection générale d'orientation en vue de l'information scolaire et universitaire.

C O N C L U S I O N

Elèves et étudiants sont désorientés de ne pas trouver la réponse aux besoins d'information scolaire ou universitaire qui se font de plus en plus pressants chez eux. Il ne savent que choisir, ni les études, ni le métier. Dans un article intitulé "les jeunes vous parlent de leur orientation", le rapporteur écrit : "il y a demande d'information mais aussi autre chose. Les jeunes demandent qu'on les prépare à la nécessité d'un choix et ce, disent-ils, dès la sixième la quatrième. Ils souhaitent connaître dans le détail les exigences des différentes filières..." (1).

Les problèmes que suscitent l'orientation témoignent de l'inexistence d'un système d'information et de documentation aux niveaux primaire, secondaire et supérieur au profit des élèves et des étudiants. Cette situation appelle la nécessité de mettre sur pied des structures d'accueil et d'encadrement que sous-tend une pédagogie dynamique d'information, ayant pour but non seulement d'aller au-devant des demandeurs par une information permanente, mais aussi de susciter chez eux le goût de l'auto-documentation, le tout pour aboutir à une prise en charge personnelle de l'orientation.

...

(1) M. LAPRAYE les jeunes vous parlent de leur orientation, in Education et Développement n° 114, 1978, p23.

Nous suggérons comme solution aux problèmes posés, l'adoption d'une politique novatrice, visant à introduire l'information et la documentation dans l'enseignement depuis les études primaires jusqu'aux études supérieures : "La réussite professionnelle, selon BEGARRA, est largement conditionnée par la réussite scolaire et professionnelle, donc par l'orientation scolaire" (1) à l'appui de l'information.

L'implantation du nouveau système prendrait le relais de l'orientation en vigueur. Ainsi l'auto-orientation fondée sur une information honnête, objective et continue, fera écho à la liberté individuelle. N'est-ce pas là une démarche qui tend à harmoniser l'épanouissement de l'homme et le développement du pays ?

(1) BEGARRA Raphaël L'Orientation Scolaire d'hier à aujourd'hui
in Education et Développement, 94, juill 1975.
1974, p 18

B I B L I O G R A P H I E

BEAUCHET Micheline

- Information et Documentation, in Manuel du Bibliothécaire Documentaliste, (ADBS) - Paris : Presses Universitaires de France, 1977, p 6 et 8.

BEGARRA Raphaël

- L'Orientation d'hier à aujourd'hui, in Education et Développement, 94, juillet-septembre 1974, p 18.

CHAUMIER J.

- Les techniques documentaires - Paris^x : Presses Universitaires de France, 197, 126 pages.

GUINCHAT Claire, AUBRET Pierre

- La Documentation au Service de l'Action - Paris : Presses de l'Ile de France, 1977, 128 pages.

...

LAPRAYE M.

- Les jeunes vous parlent de leur orientation. -
in Education et Développement, 114, janvier 1978, p 23.

LEON A.

- Information, Orientation, Adaptation : une approche psychopédagogique de problème - in Revue française de pédagogie, 24 juillet-août 1973, p 19-29.

MARGOT-DUCLOT Jean

- Le Développement des cellules d'information et d'orientation dans les Universités - in l'Ori-entation Scolaire et Professionnelle, 1, Janvier-février-mars 1978, p 5-64.

MEI F., PARTOES M.

- L'Orientation : comment choisir ses études, son métier - Paris : Stock, 1972, 363 pages.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Loi d'orientation de l'Education Nationale n° 71-36 du 3 Juin 1971.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Décrets relatifs à l'orientation des bacheliers
sénégalais et à la Commission Nationale d'Orientation...
 - 72-1020 du 26 juillet 1972
 - 73-0391 du 30 avril 1973
 - 73-1174 du 29 décembre 1973
- ... décret organisant le Ministère de l'Enseignement
Supérieur n° 74-401 du 26 avril 1974.

REUCHLIN Maurice

- L'Orientation Scolaire et Professionnelles -
Paris : Presses Universitaires de France, 121,
1971, 128 pages.

ROBERT Jean-Jacques

- Un plan pour l'Université du primaire au supérieur -
Paris : Plon, 1968, 171 pages.

SIRE Marcel

- Le Document et l'Information, leur rôle, 13, 1975,
320 pages.

THILL M.

- L'Information scolaire et professionnelle dans les pays dits développés, in Informations Universitaires et Professionnelles Internationales - Paris, 25-26, 1964, p 26-37.

TVETERAS Harald L.

- L'Information, force vive au service de l'éducation in Bulletin de l'UNESCO à l'intention des Bibliothèques Oslo (Norvège) n° 227, 1976, p 196-201.

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Orientation de Bacheliers Sénégalais
en vue de l'Enseignement Supérieur

DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

BUREAU DE L'ORIENTATION

Commission Nationale d'Orientation
Décrets : 72-1020 du 26/ 7/1972
73-0391 du 30/ 4/1973
73-1174 du 29/12/1973

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

(CANDIDATS INDIVIDUELS)

NATIONALITE :

JURY N° CENTRE DE SERIE :

PRENOMS : NOM :

Né e le : à :

ADRESSES : { Année scolaire (domicile) :
Téléphone :
Vacances (domicile) :

— Baccalauréat de la Série : Obtenu en 197..... MENTION
— Quels établissements avez-vous fréquentés depuis la seconde ?
(Indiquer les redoublements).

Seconde : 197..... - 197..... ETABLISSEMENT :
.....
Première : 197..... - 197.....
.....
Terminales : 197..... - 197.....
.....

Etes-vous salarié ? (Répondre obligatoirement)

CHOIX PROFESSIONNELS

— Quels métiers désirez-vous exercer après vos études ? (Bien noter l'ordre de préférence)

1° 2° 3°

— Indiquer en conséquence les facultés, Instituts ou écoles de formation de cadres moyens que vous choisissez pour aboutir à ces métiers (voir liste des établissements au verso).

1° 2° 3°

— Citer les métiers qui vous déplaisent le plus :

a) b) c)

Fait à le
Je certifie sincères les renseignements portés
ci-dessus
Signature de l'intéressé

VOIR AU VERSO

PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE NOTICE

- Certificat de naturalisation ou copie légalisée obligatoire pour tout candidat ayant acquis la nationalité sénégalaise.
- Bulletins de notes des deux semestres de la classe de terminale.
- Bulletin de notes du dernier semestre de la classe de première
- Bulletin de notes du troisième trimestre de la classe de seconde
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse de vacances du candidat.

Le dossier complet devra être déposé, par porteur, à la *Direction des Enseignements Supérieurs, Rectorat de l'Université de DAKAR-FANN.*

LISTE DES FACULTES ET ECOLES DE FORMATION DE CADRES MOYENS

1° Recrutement par Orientation

- Faculté des Sciences Juridiques et Economiques ;
- Faculté de Médecine et de Pharmacie ;
- Faculté des Sciences ;
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- Ecole Inter-Etat des Sciences et Médecine Vétérinaires ;
- Ecole Polytechnique de Thiès (E. P. T.)

2° Recrutement par Tests ou Epreuves d'Aptitude organisés au niveau de chaque Etablissement

(s'informer des dates)

- Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (C.E.S.T.I.)
- Centre de Formation et de Perfectionnement administratifs (C.F.P.A.)
- Centre de Formation Pédagogique Spécial de Thiès (C.F.P.S.)
- Ecole de Bibliothécaires, Archives et Documentalistes (E.B.A.D.)
- Ecole Nationale de Secrétariat (E.N.Sec.)
- Ecole Nationale des Assistants et Educateurs spécialisés (E.N.A.E.S.)
- Ecole Nationale des Cadres Ruraux de Bambey (E.N.C.R.)
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée (E.N.E.A.)
- Ecole Nationale des Postes et Télécommunications (E.N.P.T.) Rufisque
- Ecole Nationale de Formation Maritime (Mécaniciens de 3^{me} classe)
- Ecole Nationale d'Horticulture de Cambérène (E.N.H.)
- Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin (E.N.E.T.F.)
- Ecole Normale d'Enseignement Technique Masculin (E.N.E.T.M.)
- Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)
- Institut National des Arts (I.N.A.)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

BUREAU DE L'ORIENTATION

Commission Nationale d'Orientation
Décrets : 72-1020 du 26/ 7/1972
73-0391 du 30/ 4/1973
73-1174 du 29/12/1973

Orientation de Bacheliers Sénégalais
en vue de l'Enseignement Supérieur

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

NATIONALITE :
ETABLISSEMENT :
PRENOMS :
Né e le :
CLASSE ET SERIE
NOM :
à :

ADRESSES :
Année scolaire (domicile) :
Téléphone :
Vacances (domicile) :

Baccalauréat de la Série : ... Obtenu en 197... MENTION
Quels établissements avez-vous fréquentés depuis la seconde ?
(Indiquer les redoublements).

Seconde : 197... - 197... ETABLISSEMENT :
Première : 197... - 197...
Terminales : 197... - 197...

CHOIX PROFESSIONNELS

Quels métiers désirez-vous exercer après vos études ? (Bien noter l'ordre de préférence)

1° 2° 3°

Indiquer en conséquence les facultés, instituts ou écoles de formation de cadres moyens que vous choisissez pour aboutir à ces métiers (voir liste des établissements au verso).

1° 2° 3°

Citer les métiers qui vous déplaisent le plus :

a) .. b) c) .

Certifié exact :
LE CHEF D'ETABLISSEMENT
(cachet et signature)

Fait à . , le...
Je certifie sincères les renseignements portés
ci-dessus
Signature de l'Intéressé

VOIR AU VERSO

PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE NOTICE

- Certificat de naturalisation ou copie légalisée obligatoire pour tout candidat ayant acquis la nationalité sénégalaise.
 - Bulletins de notes des deux semestres de la classe de terminale.
 - Bulletin de notes du dernier semestre de la classe de première
 - Bulletin de notes du troisième trimestre de la classe de seconde
 - Deux enveloppes timbrées à l'adresse de vacances du candidat.
- Le dossier complet devra être déposé, par porteur, à la *Direction des Enseignements Supérieurs, Rectorat de l'Université de DAKAR-FANN.*

LISTE DES FACULTES ET ECOLES DE FORMATION DE CADRES MOYENS

1° Recrutement par Orientation

- Faculté des Sciences Juridiques et Economiques ;
- Faculté de Médecine et de Pharmacie ;
- Faculté des Sciences ;
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- Ecole Inter-Etat des Sciences et Médecine Vétérinaires ;

2° Recrutement par Tests ou Epreuves d'Aptitude organisés au niveau de chaque Etablissement

(s'informer des dates)

- Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (C.E.S.T.I.)
- Centre de Formation et de Perfectionnement administratifs (C.F.P.A.)
- Centre de Formation Pédagogique Spécial de Thiès (C.F.P.S.)

- Ecole de Bibliothécaires, Archives et Documentalistes (E.B.A.D.)
- Ecole Nationale de Secrétariat (E.N.Sec.)
- Ecole Nationale des Assistants et Educateurs spécialisés (E.N.A.E.S.)
- Ecole Nationale des Cadres Ruraux de Bambey (E.N.C.R.)
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée (E.N.E.A.)
- Ecole Nationale des Postes et Télécommunications (E.N.P.T.) Rufisque
- Ecole Nationale de Formation Maritime (Mécaniciens de 3^{me} classe)
- Ecole Nationale d'Horticulture de Cambérène (E.N.H.)

- Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin (E.N.E.T.F.)
- Ecole Normale d'Enseignement Technique Masculin (E.N.E.T.M.)

- Ecole Polytechnique de Thiès (E. P. T.)

- Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)
- Institut National des Arts (I.N.A.)

